

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC**

Séance du 6 avril 2021

Objet

**Commission de
concession de
services et de
délégation de
service public –
élection des
membres**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET –
Mme PROUHET – M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. ASFOR –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. MEHERZI à M. BOURIGAULT - Mme SOLA à Mme CHEVAUCHERIE
M. SINSOU à M. CALT**

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a complété les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit

que la Commission de concession de services et délégation de services public est chargée d'analyser les dossiers de candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci.

Il rappelle que pour une commune cette Commission comporte cinq membres titulaires et cinq membres suppléants et doit être élue au scrutin secret de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il convient de rappeler également que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Comme le prévoit l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dans sa séance du 06 avril 2021 a délibéré et fixé les conditions de dépôt des listes comme suit :

- Les listes devront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture du vote du Conseil Municipal ;
- Les listes devront indiquer les nom et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant ;
- L'élection des membres de cette commission peut être réalisée au scrutin ordinaire, dans la mesure où cette décision a obtenu l'unanimité des voix.
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

A la reprise de séance, un recueil des listes est effectué afin de pouvoir procéder au vote.

Il indique que 1 liste a été déposée :

- **Liste 1 :**

○ Titulaires :

- Monsieur DROILLARD Hervé
- Monsieur MEYRE Jean-Michel
- Madame ADENIS Justine
- Monsieur GALAN Jean-Claude
- Monsieur CALT Nicolas

○ Suppléants :

- Madame BONNAL Nicole
- Madame BARBOT Hélène
- Monsieur BAGILET Christophe
- Madame FRENEL Monique
- Monsieur SINSOU Jonathan

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de procéder au scrutin ordinaire à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger à la Commission de concession de services et de délégation de service public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-5 et L2121-21,
Vu la délibération n°19 du 06 avril 2021 précitée, relative aux modalités de dépôt des listes
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale,
Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;

Considérant la nécessité de créer une Commission de concession de services et de
délégation de service public ;

Considérant la (ou les) liste(s) des candidatures déposées ;

Considérant les résultats issus du dépouillement du vote ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de déclarer élus membres à voix délibérative de la Commission de concession de
services et de délégation de service public :

Titulaires :

- Monsieur DROILLARD Hervé
- Monsieur MEYRE Jean-Michel
- Madame ADENIS Justine
- Monsieur GALAN Jean-Claude
- Monsieur CALT Nicolas

Suppléants :

- Madame BONNAL Nicole
- Madame BARBOT Hélène
- Monsieur BAGILET Christophe
- Madame FRENEL Monique
- Monsieur SINSOU Jonathan

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention : 1 (M. LEDOUX)

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 avril 2021



Le Maire,